

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2017

CHÈQUE-EMPLOI COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 4

présenté par

Mme de Vaucouleurs, Mme Benin, Mme Elimas, Mme Gallerneau, M. Hammouche et M. Isaac-Sibille

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Le présent article est mis en œuvre sous réserve d'une concertation avec les partenaires sociaux. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création d'un chèque emploi pour les collectivités territoriales, comme tout dispositif visant à faciliter l'emploi, mérite a priori d'être examiné. Toutefois, il nous semble important, avant toute mise en œuvre de cette mesure, qu'elle soit présentée aux partenaires sociaux, et que ces derniers soient consultés. Tel est l'objet du présent amendement.